

Initiative populaire fédérale „Les animaux ne sont pas des choses!“

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur la vérification des listes de signatures déposées le 16 novembre 2000 à l'appui de l'initiative populaire fédérale „Les animaux ne sont pas des choses!“²,
décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale „Les animaux ne sont pas des choses!“ a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la constitution ayant été recueillies.
2. Sur 109 091 signatures déposées, 108 526 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative, Fondation Franz Weber, Président: Monsieur Franz Weber, Villa Dubochet 16, 1815 Clarens VD.

21 décembre 2000

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Annemarie Huber-Hotz

¹ RS 161.1

² FF 2000 1000

Initiative populaire fédérale „Les animaux ne sont pas des choses!“

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich.....	22 873	42
Berne.....	15 585	83
Lucerne	6 428	34
Uri.....	198	1
Schwyz.....	808	0
Obwald.....	171	0
Nidwald.....	364	2
Glaris.....	299	0
Zoug.....	812	0
Fribourg	2 276	24
Soleure	1 891	1
Bâle-Ville.....	4 139	0
Bâle-Campagne.....	4 310	18
Schaffhouse.....	1 187	24
Appenzell Rh.-Ext.	497	0
Appenzell Rh.-Int.....	45	0
Saint-Gall.....	3 983	3
Grisons	2 055	4
Argovie	5 206	8
Thurgovie.....	2 346	2
Tessin.....	3 340	36
Vaud	15 075	263
Valais	1 336	9
Neuchâtel	3 754	4
Genève	9 032	7
Jura.....	516	0
Suisse	108 526	565